



TRANSFERT | LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, LEVIER DE DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES RURALES

SECTEUR : FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR)

• Données contextuelles

L'agriculture familiale paysanne est la base historique du développement de tous les pays développés. Elle produit aujourd'hui 70% de l'alimentation mondiale et fournit plus de 60% de l'emploi dans les pays les moins avancés. Elle reste garante de la biodiversité animale et végétale.

L'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF), en 2014, a été l'occasion de rappeler que les agricultures familiales ont démontré leur efficacité et leur performance. Cela dit, la forte pression démographique, le vieillissement des chefs d'exploitation, les effets du changement climatique avec son lot de catastrophes naturelles et la baisse de la fertilité des sols (dégradation, érosion, transferts de fertilité) mettent à mal ce mode d'agriculture familiale, et de nombreux gouvernements semblent douter de ses performances et de son efficacité économique. Ils ont tendance à les mettre à l'écart des politiques publiques au profit de l'agro-industrialisation et de l'investissement privé du secteur marchand en agriculture.

C'est pourquoi Fert entend relever le défi et remédier à cette situation avec la présente convention programme TransFert. Par rapport à la 1ère phase (2015-2017) où l'accent a été mis sur la viabilité technique et organisationnelle des organisations professionnelles agricoles, la 2ème phase (2018-2020) s'attarde sur leur viabilité économique et financière, et leur insertion dans leur environnement, ainsi que sur l'insertion des jeunes.

Plus spécifiquement cette 2ème phase (2018-2020) a pour objectifs de :

- (i) Améliorer durablement les services agricoles des OPA aux producteurs ;
- (ii) Renforcer la viabilité des OPA;
- (iii) Accompagner l'insertion des jeunes en agriculture ; et
- (iv) Consolider l'ingénierie d'action pour changer d'échelle.

DONNEES CLES DU PROJET TRANSFERT

Pays bénéficiaire	Multi pays
Division technique	OSC
Financements I-OSC	Phase 1 : 2.058.000 € Phase 2 : 2.231.880 €
Réf. Convention	CZZ 2043 et CZZ 2395
Durée/phasage	Phase 1 : 3 ans (2015-2017) Phase 2 : 3 ans (2018-2020)

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS DE LA PHASE 1

- Amélioration des performances des EAF et installation des jeunes
 - 599 jeunes insérés ou installés en agriculture à Madagascar et en Côte d'Ivoire 10 à 20 % de progression du rendement selon les productions, les années et les pays (mesure sur niébé, riz, pommes de terre)
 - progression des marges brutes : + 9% en 3 ans pour l'atelier niébé (Burkina Faso)
- Modes de production plus durables :
 - 254 ha de surfaces réhabilitées ou sécurisées
 - 2963 producteurs pratiquant l'Agroécologie
- Renforcement de compétences des OPA :
 - 1100 leaders formés
 - 1785 OP de base accompagnées
 - 528 techniciens des OPA formés
 - 932 paysans relais formés

Finalités et objectifs

Le programme vise à contribuer à l'amélioration des économies agricoles en Afrique subsaharienne par l'organisation des producteurs.

Les objectifs spécifiques de la deuxième phase en cours sont de :

- améliorer les services agricoles des organisations professionnelles agricoles (OPA) aux agriculteurs ;
- renforcer la viabilité des OPA ;
- accompagner l'insertion professionnelle des jeunes en agriculture ;
- consolider l'ingénierie d'action pour changer d'échelle.

Structuration de la phase 2 (non exhaustif)

Obj.	Résultats attendus	Activités
OS 1	Amélioration de la résilience et de la performance des EAF	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des agriculteurs ○ Mise en place de parcelles de démonstration ○ Visites d'échange
	Meilleure valorisation de la production	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation sur la gestion post-récolte ○ Réhabilitation ou construction d'infrastructures de stockage ○ Expérimentation de vente groupée
OS 2	Offre de services de qualité par les OPA	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des conseillers de proximité et des paysans relais sur les techniques de service, d'animation et de formation pour adultes
	Financement durable des OPA	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement des OPA dans la recherche et diversification de leurs financements
OS 3	Meilleure attractivité du métier agricole	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des jeunes sur leurs rôles et leurs places en agriculture
	Amélioration de l'accès au foncier des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic de la situation foncière des jeunes ○ Lobbying auprès de l'Etat pour la sécurisation foncière des jeunes ○ Accompagnement technique et financier pour les démarches de sécurisation foncière
	Amélioration de l'accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration des mécanismes de financement endogène et exogène

OS 4	Coopération entre les acteurs sur des thématiques communes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Animation de groupes thématiques en lien avec les axes opérationnels du programme ○ Réalisation de missions inter pays
	Diffusion des acquis du programme	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de partenariats avec d'autres acteurs (ONG et agences dans les pays)

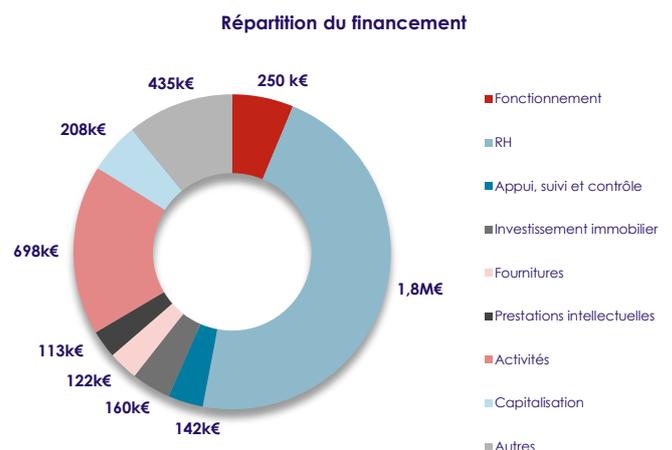
Mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Fert. Dans la majeure partie des pays, des conventions de partenariat sont en place avec des Organisations de Producteurs. A l'échelle de chaque pays, le projet s'appuie sur les instances déjà existantes. Selon la nature du partenaire et l'antériorité de Fert dans le pays, le mode d'intervention de Fert et le pilotage varient.

La gestion opérationnelle de l'ensemble de la convention-programme est quant à elle coordonnée par un agent de Fert basé à Paris, et épaulé par un référent basé dans les cinq pays et deux agents à temps partiel basés à Paris. Ensemble, ils constituent le comité de pilotage qui se réunit trimestriellement. Enfin, cinq groupes multi-pays composés de cadres et techniciens approfondissent des thématiques communes, par la capitalisation et l'échange entre pairs.

Financement

Le coût de la 2^{ème} phase de cette convention-programme est de 3.999.710 €. La contribution de l'AFD est de 2.231.880 €, soit 55,8% du coût global. Le financement est complété par l'UE à hauteur de 8,9 %, FERT sur ses fonds propres à hauteur de 20,5%, et les OPA partenaires ainsi que les fondations privées à hauteur de 14,8%.



CONTACTS

Siège de l'AFD à Paris :

Nicolas FAUGERE
Responsable équipe projet au sein de la Division OSC
faugeren@afd.fr